

OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE ET LA POSE DE BATIMENTS MODULAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE CLASSES DANS LES MATERNELLES M. BLOCH ET R. DOISNEAU.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet d'avenant n°1 à ce marché,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission municipale de la gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe « Union pour un Nouvel Aubervilliers » s'étant abstenus,

DELIBERE :

Article Unique : Autorise, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché passé avec la Société COPREBAT pour les prestations citées en objet.

Cet avenant sanctionne une plus value de 31 335,20 € TTC portant le montant du seuil maximum du marché de 270 889,22 € TTC à 302 224,42 € TTC.

La dépense correspondante sera imputée au budget communal de l'exercice en cours sur le 102/ 2188/211

Le Maire,